



**La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes



# Le tri à la source des biodéchets Le cadre régional

Séminaire RCC Ardèche - 17 novembre



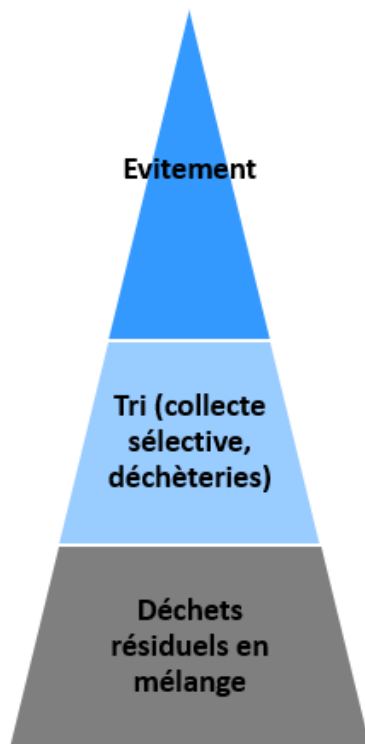
# LE VOILET DECHET DU SRADDET

- SRADDET voté le 19 déc. 2019, approuvé par le préfet de région le 10 avril 2020
- **L'ambition : faire d'Auvergne Rhône-Alpes, une région leader de la prévention, de la gestion des déchets et de l'économie circulaire**
- **Un volet déchets pour :**
  - Réduire la production de déchets collectés de 50 kg/hab d'ici à 2031
  - Augmenter la valorisation matière de 54 à 70 % en 2031
  - Diminuer de moitié la part d'enfouissement entre 2010 et 2025
- **Un Plan régional d'actions pour l'Economie circulaire**
  - Potentiel de 30.000 emplois locaux
  - Economies de ressources - 30%

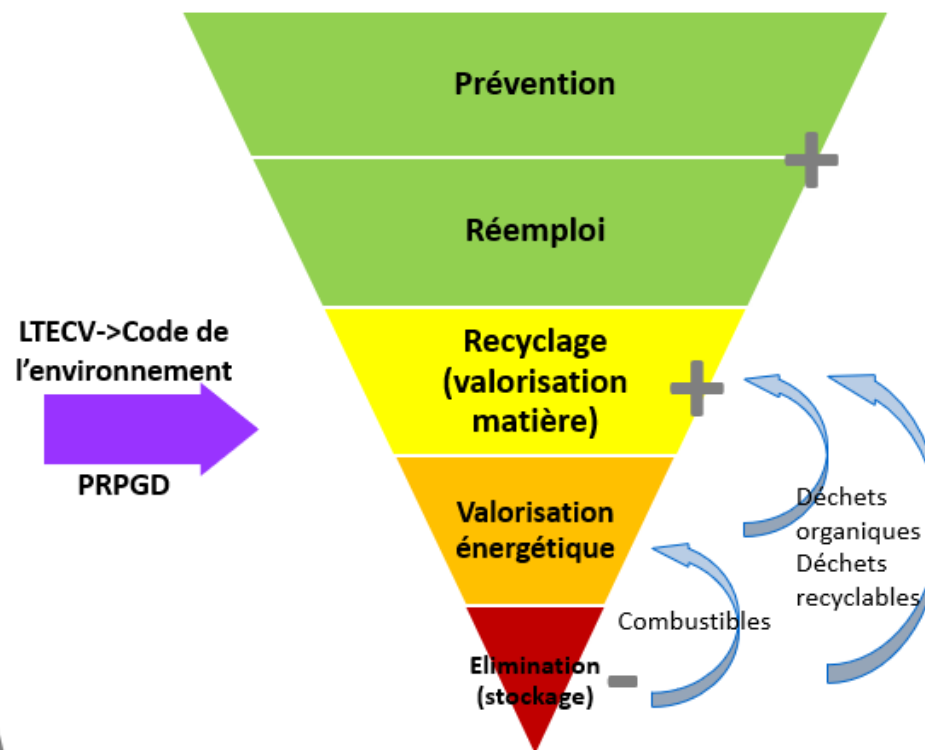


# Les enjeux du SRADDET

Situation actuelle



Hiérarchie des modes de traitement



# LE VOILET PREVENTION DU SRADDET

¾ de  
l'objectif  
pour les  
DMA

## Les actions de prévention des DND :

Lutte contre le gaspillage alimentaire

Compostage de proximité

Réduction des déchets verts

Éco-tourisme

Sensibilisation des activités économiques

à l'impact économique de la prévention

Amélioration des connaissances des gisements et des pratiques sur les déchets des activités économiques

Mise en œuvre de l'éco-exemplarité des collectivités

Poursuite du réemploi et de la réparation

Développement de l'utilisation des changes lavables

Amélioration de la séparation des DDD et promotion de l'utilisation de produits moins dangereux

Prolonger l'utilisation du stop à la pub

Promotion de l'eau du robinet

Encouragement au démarches de « systèmes de management environnemental »



# 2022/23: les études territoriales de flux

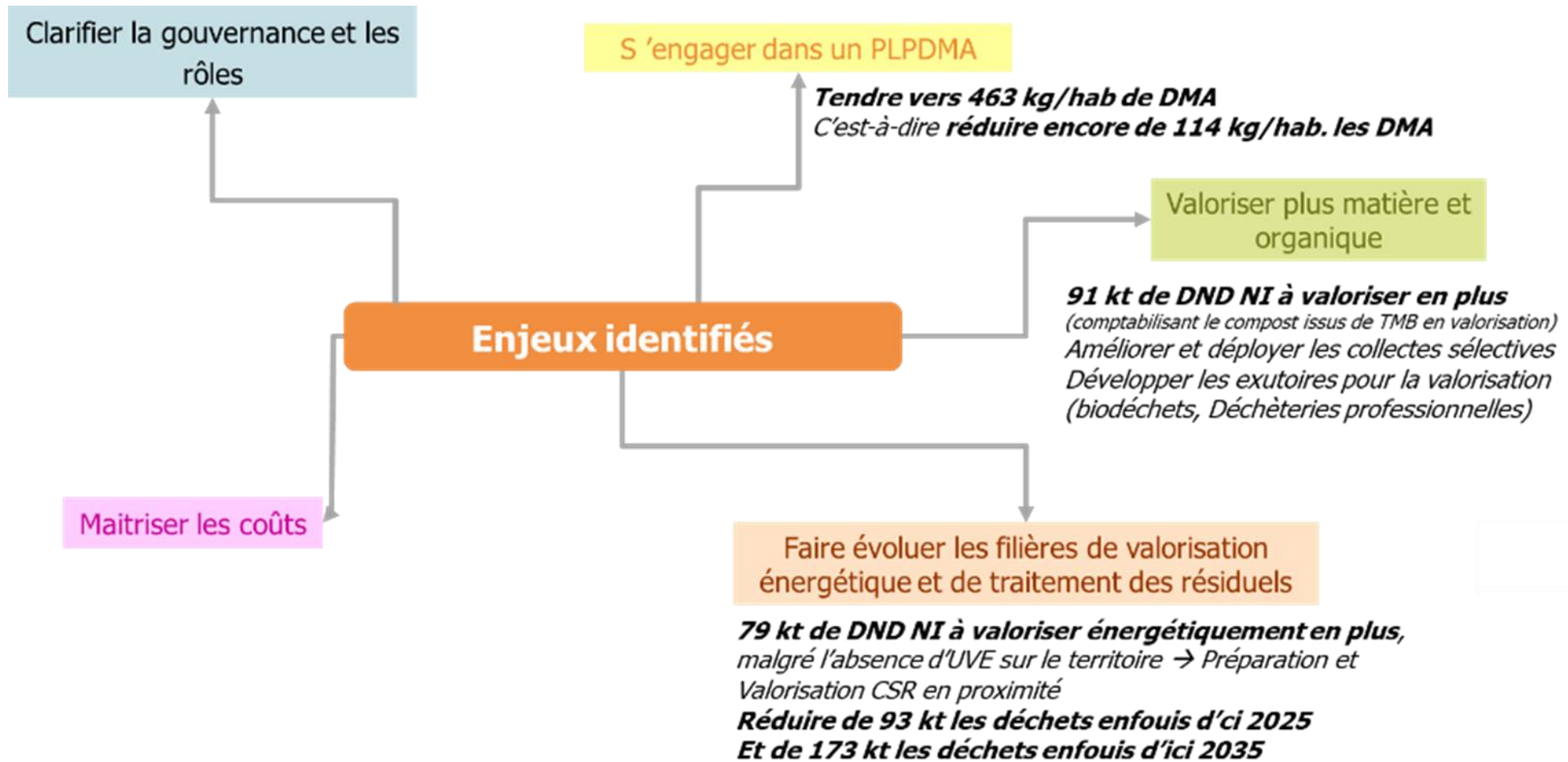
## Objectifs et avancement

- Construire un état « Zéro » des flux des déchets et une prospective, évaluer la situation des territoires par rapport aux objectifs
- Etablir un plan d'action adapté, afin d'atteindre notamment l'objectif du -50% d'enfouissement
- Lancement des études sur 3 territoires au premier semestre 2022 :  
Allier, Haute-Savoie, Drome-Ardèche
- Drôme-Ardèche : Plan d'action proposé début 2023, échanges avec les territoires – finalisation fin 2023

# - CONCLUSIONS DE L'ETUDE 07-26

## Enjeux forts

- Sur la prévention, afin de réduire la quantité de déchets produits
- Sur le tri, et notamment la partie biodéchets
- Des enjeux sur la valorisation des CSR, et la valorisation matière en sortie de TMB
- Des enjeux forts sur la mobilisation des professionnels (DAE),
  - valorisation matière et organique des DAE, valorisation énergétique afin de réduire la part enfouie pour l'atteinte des objectifs réglementaires autour des DND NI.
  - Implication du monde économique indispensable !



Enjeux globaux et objectifs à atteindre en 2025 par rapport à la situation projetée en 2023

# - Plan d'action déchets Drôme Ardèche

La liste exhaustive des actions est présentée ci-dessous ; leur mise en œuvre peut varier selon les acteurs du territoire.

GOUVERNANCE	FINANCEMENT	PREVENTION	VALORISATION MATIERE ET ORGANIQUE	EVOLUTION DES UNITES DE TRAITEMENT
<ul style="list-style-type: none"><li>• Clarifier le champ de compétence et les rôles</li><li>• Bien définir une limite au service public</li><li>• Partager les outils ayant fait leur preuve</li><li>• Trouver des synergies</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Connaitre les coûts</li><li>• Maximiser la communication</li><li>• S'engager dans une étude de faisabilité</li><li>• Tarification Incitative</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Instaurer des campagnes de caractérisations régulières</li><li>• Réaliser un PLPDMA</li><li>• Optimiser le schéma de collecte</li><li>• Mettre en œuvre le tri à la source des biodéchets</li><li>• Réduire les déchets verts et favoriser le retour au sol</li><li>• Favoriser le réemploi et la réparation</li><li>• Engager des démarches d'Ecologie Industrielle</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Améliorer les performances de tri</li><li>• Approfondir la connaissance des flux de déchèteries</li><li>• Développer les déchèteries professionnelles</li><li>• Favoriser les bennes valorisables</li><li>• Disposer d'unité de valorisation biologique susceptibles d'accueillir les biodéchets</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Développer et/ou rechercher les exutoires CSR en proximité</li><li>• Diminuer le recours à l'enfouissement</li></ul>



# - Modalités de suivi et de mise en œuvre

## **Suivi stratégique**

- En Comité bi-départemental ad-hoc, à l'image des CDTE Comité Départemental de la Transition Energétique
- Niveau bi-départemental 07 et 26, biannuel

## **Suivi opérationnel**

- 
- Données SINDRA enfouissement (annuelles)
- Groupes de travail bi-départemental

# Des aides et dispositifs Région

- Enquête interne Région réalisée auprès des lycées pour connaître leurs pratiques et besoins en termes de gestion des biodéchets ;
- Soutien à la méthanisation au travers d'un AAP et d'un axe FEDER
  - <https://www.auvergnerhonealpes.fr/aides/installer-une-unite-de-methanisation>
  - [Programme Régional FEDER/FSE+/FTJ 2021-2027 | Europe \(europeenauvergnerhonealpes.fr\)](#) cf. bas de page pour les priorités
- AAP Ressourceries/ recycleries <https://www.auvergnerhonealpes.fr/aides/financer-la-creation-ou-l'extension-d'une-ressourcerie-ou-recyclerie> et soutien au Réseau Régional des Ressourceries



# Merci

**Morgane OLIVIER**

**Chargée de mission environnement et écologie positive**

**Tel. 0426736423**

[Morgane.olivier@auvergnerhonealpes.fr](mailto:Morgane.olivier@auvergnerhonealpes.fr)